

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

Me Lubin Ntoutoume : "les juridictions étant fermées, plus de travail pour nous et point de rémunération"

FACE à l'épidémie de coronavirus, le Conseil des ministres du 16 mars 2020 a décidé, en ce qui concerne la justice, la suspension des audiences dans les tribunaux et cours, à l'exception des contentieux essentiels ; et l'interdiction des visites dans les prisons. Dans cet entretien, le bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Lubin Ntoutoume, explique, entre autres, comment la corporation vit le confinement et la situation en milieu carcéral.

Propos recueillis par NDEMEZO'O
ESSONO
Libreville/Gabon

L'union. Comment les avocats vivent-ils le confinement ?

Me Lubin Ntoutoume : Roland Dumas, un confrère français, avait dit : "Ce qui a de meilleur dans l'avocat, c'est qu'il soit là quand il n'y a plus personne". Le rôle de l'avocat est donc considérable. C'est pour cette raison que lorsque le gouvernement a décrété le confinement total du "Grand Libreville", j'ai saisi le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, pour solliciter des autorisations de circuler pour les membres du Barreau, en montrant le rôle incontournable de l'avocat dans le fonctionnement du service essentiel de la justice. Permettez-moi d'exagérer, point d'avocat, pas de justice équitable. Nous avons obtenu une vingtaine de laissez-passer pour les membres du conseil de l'Ordre, le bureau de l'Union des jeunes avocats et les anciens bâtonniers. Une cellule de veille a été constituée pour porter les procédures des confrères qui ne pouvaient se déplacer au cas où les juridictions organiseraient des audiences des affaires dites "essentiels". Ceci pour dire qu'on ne peut faire l'économie de la protection des droits de l'homme, même en temps d'état d'urgence et de pandémie.

Quid de la situation en milieu

carcéral suite au Covid-19 ?

- Nous sommes inquiets. La prison de Libreville est hors normes. Construite pour 400 personnes, elle est surpeuplée et confine aujourd'hui plusieurs milliers de détenus. Le gouvernement a décidé de libérer 680 détenus pour tout le Gabon. Il s'agit d'une mesure louable qui nous permet, en tant que défenseurs des droits et libertés, de féliciter madame le Garde des Sceaux, pour l'effort consenti. Cet effort reste insuffisant, au vu du nombre de détenus, notamment des détenus préventifs, surtout ceux présentant des garanties de représentation. La Constitution de la République gabonaise, les Traités et autres Déclarations ainsi que le Code de procédure pénale reconnaissent comme principe, la liberté des individus ; la mise en détention n'étant que l'exception. Nous devons trouver des palliatifs à la détention systémique pour préserver les libertés publiques, voire des vies. Le confinement porte atteinte au sacro-saint principe de la liberté d'accès de l'avocat à son client, et quelles que soient les circonstances. Les prisonniers sont, par nature, en confinement. Avec l'actuelle pandémie, ils n'ont plus droit aux visites de leurs avocats et de leurs proches. Il est possible de réorganiser les choses afin que le minimum leur soit accordé. Nous allons faire des propositions aux administrations compétentes. Il y va du maintien de l'Etat de droit.

L'avocat exerce une profession libérale, il vit des honoraires que lui versent ses clients. Or, les audiences sont suspendues dans les juridictions. Comment faites-vous pour surmonter cette période difficile ?

- L'avocat, bien qu'exerçant une profession libérale, a à cœur d'accomplir une mission de service public sans perdre son indépendance. L'accomplissement de cette mission de service public s'est accentué depuis que l'Etat a créé le régime de l'assistance judiciaire, un excellent progrès en ce qu'il permet aux justiciables



Photo: Justelin Ndemezo'o

Me Lubin Ntoutoume : «Point d'avocat, pas de justice équitable».

les plus modestes et défavorisés d'accéder à la défense. C'est ainsi que nous prenons en charge les audiences pénales des mineurs, outre les assises et autres audiences criminelles spéciales, qui ne peuvent se tenir sans la participation effective des avocats. Pendant des semaines entières, mes confrères abandonnent leurs cabinets respectifs pour accomplir une œuvre citoyenne. C'est aussi notre participation à l'œuvre de justice dans notre pays. Nous sommes donc un maillon fort et incontournable de la justice. Le gouvernement sait que nous ne sommes pas des fonctionnaires. Nous ne recevons aucune subvention de l'Etat. Nos confrères, membres du gouvernement sauront, je l'espère, le moment venu, le rappeler à qui de droit. Ils savent ce qu'une telle crise peut occasionner aux avocats. Les honoraires sont la juste rémunération du travail de l'avocat. Les tribunaux et cours étant fermés, il n'y a donc pas de travail pour nous, et subséquemment, point de rémunération. Cette situation est extrêmement difficile et insurmontable pour de nombreux confrères, surtout les plus jeunes dont les cabinets ont encore des pieds d'argile. Nous envisageons de rencontrer le Premier ministre pour examiner la mise en œuvre, au bénéfice du Barreau, des mesures d'accompagnement qu'il a annoncées le 10 avril dernier. Je rappelle qu'en 2002, la justice avait été paralysée par une très

longue grève des magistrats, et le président de la République s'était rendu au chevet du Barreau. C'est une jurisprudence.

Pensez-vous toujours accueillir encore la Conférence internationale des barreaux (CIB) ?

- La CIB de tradition commune ayant le français en partage aura bien lieu ici à Libreville, dans la première semaine de décembre 2020. Notre pays va recevoir ce prestigieux événement qui le mettra sur orbite. Nous attendons près de 1 000 avocats. Il s'agit d'une occasion unique que nous allons rapidement préparer, avec le concours appuyé du gouvernement. C'est un événement très important pour notre Barreau et pour le Gabon. J'ai participé, avant-hier par visioconférence, à la réunion du conseil d'administration de la CIB, avec la participation de vingt bâtonniers et dix confrères des Barreaux membres de ladite conférence.

Quel message avant de clore cet entretien ?

- Le gouvernement a autorisé la reprise des audiences au choix des chefs de juridiction. Il est plus que nécessaire de reprendre le travail. La justice doit être considérée comme une vitrine importante pour tout pays qui se respecte, tant pour l'Etat de droit que pour la garantie d'une activité économique qui appelle les investisseurs. Les tribunaux du travail et de commerce ont

été installés, il est impératif qu'ils débutent les audiences, ne serait-ce que pour les affaires les plus urgentes. L'absence de désignation des juges consulaires en ce qui concerne le tribunal de commerce, et des assesseurs pour ce qui est du tribunal du travail, ne peut constituer un frein à la reprise des activités dans ces juridictions. Il est temps que les autorités pensent à la nécessité d'adapter le service public de la justice aux nouvelles technologies de la communication, par la mise en œuvre d'une offre de justice à distance, notamment la téléjustice ou la justice par visioconférence, comme nombre de pays l'ont déjà expérimenté. J'adresse aux populations un message de solidarité en ces temps difficiles de confinement. Tous égaux devant la mort, nous devons nous serrer les coudes. Qu'elles prennent soin de leur vie. Le Covid-19 n'est pas une fiction. Il faut respecter les gestes prescrits par l'OMS, notamment le port désormais obligatoire du masque, se laver régulièrement les mains, observer la distanciation physique. La crise est mondiale, elle n'épargne aucun pays. Les avocats restent à votre écoute et n'abandonneront jamais la défense de vos droits et libertés. Aux confrères, la situation créée par le Covid-19 nous a sérieusement fragilisés. Dans ma profession de foi, avant mon élection à la tête du Barreau, j'avais souhaité encourager les regroupements d'avocats, surtout pour les jeunes ; la création des associations d'avocats, les associations de moyens et les cabinets groupés. Cela aurait eu l'avantage de permettre la mutualisation des moyens et énergies pour avoir des cabinets à fortes potentialités. Certains confrères ont compris la pertinence et la fortune de cette idée ; c'est l'occasion de réitérer mes félicitations à leur endroit. Le Covid-19 est venu nous rappeler qu'il n'est pas trop tard pour d'autres de mettre en œuvre ce beau projet. Je gère moi-même une société d'avocats, qui a un peu plus de vingt ans. Je parle donc en initié.